



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°85-CC/2014/CCDS
APPROBATION DU DISPOSITIF DE L'ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE**

Séance du 28 octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Enrico WILLIAM, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Wansy JEAN-FORT, Jacquy PIERRE-MARIE, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO.

Absents excusés ayant donné procuration :

Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Justine SAÏBOU

Absents excusés: Pierre HO-WEN-SZE, Sylvio BOCAGE

Absents non excusés: Denis BURLLOT, Jean-Etienne ANTOINETTE, Edgard CHOCHO, Eddy GABRIEL, Jean-Claude HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Annie ROBINSON, Jean-Marie TORVIC.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame France CLET-COURAT.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3.2 ;

Vu l'arrêté n° 2154/SG du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 octobre 2014 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président

ARTICLE 2 : **DECIDE** que la CCDS valide la convention établie entre la DRFIP et les collectivités et participera à hauteur de 25% au financement des 14 contrats d'avenir dans le dispositif de l'amélioration des bases fiscales de Guyane.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 35
-Nombre de conseillers présents : 18
-Pour : 19 dont 1 procuration
-Contre : 0
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 28 octobre 2014
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

